

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États financiers
31 décembre 2019



Rapport de l'auditeur indépendant

Au fiduciaire de la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire (la « Fiducie ») au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fiducie, qui comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2019;
- l'état des résultats et du résultat étendu pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues des États-Unis. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers aux États-Unis, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502*



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux PCGR des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fiducie ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues des États-Unis permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues des États-Unis, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fiducie à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 25 mars 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128080

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Bilan

Au 31 décembre 2019

	Note	2019 \$	2018 \$
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie		36 570	42 508
Placements	4	24 853 844	53 994 479
		<hr/>	<hr/>
		24 890 414	54 036 987
Placements			
	4	133 527 291	98 739 427
		<hr/>	<hr/>
		158 417 705	152 776 414
Passif			
Passif à court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer		20 693	27 768
		<hr/>	<hr/>
Actif net		158 397 012	152 748 646
		<hr/>	<hr/>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

État des résultats et du résultat étendu

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
Revenus de placement		
Intérêts sur les obligations à coupon zéro	5 699 630	5 215 351
Autres intérêts	347	218
	<hr/>	<hr/>
	5 699 977	5 215 569
Charges		
Honoraires professionnels	10 348	17 566
Honoraires du fiduciaire	41 263	40 969
	<hr/>	<hr/>
	51 611	58 535
Bénéfice net et résultat étendu	<hr/>	<hr/>
	5 648 366	5 157 034

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
Actif net à l'ouverture de l'exercice	152 748 646	147 104 698
Bénéfice net et résultat étendu	5 648 366	5 157 034
Apports	-	486 914
Actif net à la clôture de l'exercice	<u>158 397 012</u>	<u>152 748 646</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

	2019 \$	2018 \$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	5 648 366	5 157 034
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Intérêts sur les obligations à coupon zéro	(5 699 630)	(5 215 351)
Intérêts perçus sur placements	1 212 942	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes créditeurs et charges à payer	(7 075)	10 179
	<u>1 154 603</u>	<u>(48 138)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(54 140 599)	(456 639)
Échéance de placements	52 980 058	-
	<u>(1 160 541)</u>	<u>(456 639)</u>
Activités de financement		
Apports	-	486 914
		<u>486 914</u>
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(5 938)	(17 863)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>42 508</u>	<u>60 371</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>36 570</u>	<u>42 508</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

1 Description de la Fiducie

En vertu de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (L.C. 2002, c.23) (la « LDCN »), entrée en vigueur en 2002, les propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire devaient créer une société de gestion, la Société de gestion des déchets nucléaires, et chacun d'eux devait établir un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire. Hydro-Québec a constitué la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire (la « Fiducie »), dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la formule de financement des coûts liés à la méthode retenue pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de cette méthode. Pour s'acquitter de ses responsabilités financières, Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN.

La Fiducie est exonérée d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'alinéa 149(1)(z.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu (S.R.C. 1985, c. 1).

Le fiduciaire de la Fiducie est la Fiducie RBC Services aux investisseurs.

2 Principales conventions comptables

Les états financiers de la Fiducie sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Le fiduciaire est d'avis que ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie.

Le fiduciaire a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 23 mars 2020, date d'approbation des présents états financiers, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la prise en compte d'événements postérieurs à la date du bilan.

Instruments financiers

Les actifs financiers se composent de la trésorerie et des placements.

La trésorerie est évaluée initialement au coût, qui correspond à la juste valeur.

Les placements ont été classés dans la catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

Les passifs financiers se composent des comptes créditeurs et charges à payer.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

Les comptes créditeurs et charges à payer sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, la Fiducie classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs financiers selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques auxquels la Fiducie peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs;
- niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- niveau 3 : données non observables.

3 Modification de conventions comptables

Norme publiée mais non encore adoptée

Instruments financiers

En juin 2016, le Financial Accounting Standards Board a publié l'Accounting Standards Update (« ASU ») 2016-13, *Financial Instruments – Credit Losses (Topic 326): Measurement of Credit Losses on Financial Instruments*. Cette ASU fournit de nouvelles directives quant à la dépréciation des actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les résultats. Elle s'appliquera selon une approche rétrospective modifiée aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Fiducie examine actuellement l'incidence de cette ASU sur ses états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

4 Instruments financiers

Objectif de placement

L'objectif de la Fiducie est de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire d'Hydro-Québec. En plus des obligations émises par les organismes publics, la Fiducie peut investir dans des obligations et des billets de sociétés, des actions et des produits dérivés.

	2019		2018	
	Coût amorti \$	Juste valeur \$	Coût amorti \$	Juste valeur \$
Placements				
Hydro-Québec, valeur nominale de 54 193 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 1,14 %, échu le 29 avril 2019	-	-	53 994 479	53 821 030
Hydro-Québec, valeur nominale de 25 000 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 1,81 %, échéant le 29 avril 2020	24 853 844	24 846 546	-	-
Hydro-Québec, valeur nominale de 30 680 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 1,82 %, échéant le 29 avril 2021	29 952 906	29 976 492	-	-
Hydro-Québec, valeur nominale de 65 160 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 4,49 %, échéant le 15 avril 2022	58 869 271	62 501 918	56 312 282	60 498 816
Hydro-Québec, valeur nominale de 65 450 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 5,30 %, échéant le 15 avril 2027	44 705 114	55 855 217	42 427 145	52 251 121
	158 381 135	173 180 173	152 733 906	166 570 967
Moins				
Placements échéant à moins de un an	24 853 844	24 846 546	53 994 479	53 821 030
	133 527 291	148 333 627	98 739 427	112 749 937

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

Gestion des risques financiers

La Fiducie est exposée aux risques liés à ses stratégies de placement et aux marchés dans lesquels elle investit.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt. La Fiducie est présentement exposée à une fluctuation de juste valeur en raison des placements en obligations à coupon zéro. Au 31 décembre 2019, la Fiducie a limité son exposition au risque de taux d'intérêt en prévoyant détenir les placements jusqu'à leur échéance.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne respecte pas ses obligations et qu'en découle une perte financière pour l'autre partie. Au 31 décembre 2019, la Fiducie a limité son exposition au risque de crédit en investissant dans des obligations émises par Hydro-Québec, société liée et société d'État du gouvernement du Québec.

Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.